

ALLEMAGNE : LA RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS

Résumé : C'est en fait dès le début des années soixante-dix que la réforme de la formation des enseignants a commencé en Allemagne, lorsque les « Hautes Écoles Pédagogiques » créées au lendemain de la seconde Guerre Mondiale ont été peu à peu intégrées aux universités. Les Déclarations de la Sorbonne (1998) et de Bologne (1999) ont ensuite assez rapidement amené des changements comparables à ceux que vit actuellement le système français de formation des enseignants. Cette contribution a pour but de donner un aperçu de la réforme en Allemagne : architecture générale et contenus des nouveaux cursus, premières critiques et ajustements.

Mots-clefs : formation des enseignants allemands — système scolaire allemand — processus de Bologne — système Bachelor-Master.

Chacun des 16 Länder étant souverain en matière de politique éducative, le système scolaire diffère en Allemagne d'un Land à l'autre. Il en est de même pour la formation des professeurs qui s'articule traditionnellement aux différents niveaux d'enseignement et même aux différents types d'établissements scolaires. Dans une étude financée par la Fondation Friedrich Ebert et mise en ligne fin 2009, Jürgen Oelkers¹ constate que la mise en oeuvre du Processus de Bologne n'a fait que renforcer les disparités.

Toutefois, si cette mise en oeuvre ne se fait pas partout au même rythme, si traditions, conceptions et terminologie divergent d'un Land à l'autre, un organe fédéral régulateur : la « KMK » (exactement : « Ständige Konferenz der Kultusminister der Länder » c'est-à-dire : « Conférence permanente des Ministres de la Culture des Länder ») permet de limiter les disparités : de ses textes de cadrage émerge le projet allemand d'une réforme de la formation des enseignants dans l'esprit de Bologne.

La réforme actuellement en cours à l'échelle européenne étant marquée dans chaque pays par l'histoire nationale de la formation des enseignants, nous commencerons par un bref rappel de quelques spécificités allemandes avant de présenter l'architecture générale de la réforme telle qu'elle apparaît dans les principaux décrets de la KMK. Une troisième partie sera consacrée à l'accueil de la réforme dans les milieux universitaires allemands.

¹ J. Oelkers, titulaire depuis 1999 d'une chaire de pédagogie générale à l'université de Zurich, est l'auteur ou le co-auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire de la pédagogie, les politiques éducatives, les systèmes éducatifs et de formation.

LE CONTEXTE ALLEMAND

Système scolaire

L'équivalent de notre école maternelle n'existe pas en Allemagne. Les petits Allemands fréquentent à partir de 6-7 ans la « Grundschule », comparable à notre école élémentaire, mais qui ne comporte que 4 classes². À l'issue de la quatrième classe, les élèves sont, en fonction de leurs résultats, dirigés vers l'un des 3 types d'établissements secondaires suivants :

- « Hauptschule » où ils reçoivent pendant cinq et parfois six ans une formation générale de base avant de se diriger vers l'apprentissage et la vie active ; c'est dans ce type d'établissement que se concentrent la majorité des problèmes ; les effectifs y sont en baisse : 29 % d'une classe d'âge en 1996, 25 % en 2006.

- « Realschule » où les élèves reçoivent pendant six ans un enseignement général plus exigeant permettant à certains de rejoindre un lycée et de faire ensuite des études supérieures ;

- « Gymnasium », le lycée, où à l'issue de la douzième ou treizième classe les élèves passent l'équivalent du baccalauréat (« Abitur ») qui leur permet d'accéder à l'enseignement supérieur. Les deux ou trois dernières classes du lycée constituent le second cycle secondaire (« Sekundarstufe II »).

Formation des enseignants avant la réforme.

Depuis qu'elle existe, la formation des enseignants allemands s'est organisée en deux filières d'abord radicalement distinctes : la première destinée aux futurs enseignants des « Grundschulen » et « Hauptschulen », la seconde destinée aux futurs enseignants des autres établissements secondaires, les futurs professeurs du second cycle secondaire des lycées représentant une manière d'élite.

De façon très schématique, l'histoire récente de la formation des enseignants allemands peut se résumer en un rapprochement des deux filières : universitarisation progressive de la première, professionnalisation de la seconde. Durée de formation et contenus ne se sont toutefois jamais confondus et pour les professeurs de lycée, de cycle terminal en particulier, la formation scientifique l'a toujours emporté sur la professionnalisation, à la fois en durée et en statut.

Par ailleurs, malgré la diversité d'un Land à l'autre, et même d'une université à l'autre, la formation de tous les enseignants allemands se déroulait selon un « modèle à deux phases » dit « consécutif », où formation scientifique et professionnalisation se succédaient et, au moins en théorie, s'interpénétraient et se complétaient.

Créées au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, les « Pädagogische Hochschulen » (mot à mot : « Hautes Écoles Pédagogiques ») où étaient formés les professeurs de l'enseignement primaire et, dans une moindre mesure, du secondaire, furent à partir des années soixante-dix peu à peu intégrées aux universités ou transformées en universités. Ce processus d'intégration ou de transformation, qui a duré une vingtaine d'années, a préparé l'actuelle réforme. (Seul le Bade-Wurtemberg a conservé jusqu'à aujourd'hui ses « Pädagogische Hochschulen ».)

² Six à Berlin.

Mais le transfert de la formation des enseignants à l'université a rapidement fait apparaître de nouveaux problèmes (dispersion de la formation dans les différentes facultés, manque d'enseignements spécifiques, stages pratiques isolés du reste de la formation, etc.) et suscité dans un nombre croissant d'universités la création³ de « Zentren für Lehrerbildung » (« Centres pour la formation des professeurs »). Le problème de la nécessaire cohérence de la formation des enseignants continue toutefois de se poser.

Premières étapes de la réforme

En mai 1998, l'Allemagne signa avec la France, l'Italie et le Royaume-Uni la Déclaration de la Sorbonne, et dès le mois d'août de la même année, une modification de la Loi cadre sur l'enseignement supérieur (« Hochschulrahmengesetz », abréviation : « HRG ») permit aux universités allemandes d'ouvrir à titre expérimental des cursus Bachelor-Master. A partir du semestre d'hiver 1999-2000, l'offre de tels cursus connut une croissance régulière.

L'Allemagne faisait évidemment partie des signataires de la déclaration de Bologne (19 juin 1999) et en 2002 un nouvel amendement de la Loi cadre rendit obligatoire l'offre de cursus Bachelor-Master. Les Länder avaient alors 3 ans à partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi pour l'adapter à leurs législations respectives et ce dans tous les cursus.

Dans les dernières statistiques publiées sur le site de la « HRK » (« Hochschulrektorenkonferenz », l'équivalent de notre Conférence des Présidents d'Universités), les chiffres relatifs à la formation des enseignants donnent un aperçu de la situation au cours du semestre d'hiver 2009-1010 : les gouvernements de Sarre et de Saxe-Anhalt ne se sont toujours pas prononcés sur l'introduction de cursus Bachelor-Master dans la formation des enseignants ; le Bade-Wurtemberg, la Bavière, la Hesse, le Mecklembourg-Vorpommern et la Thuringe ne l'ont introduit que de façon limitée : soit à titre encore expérimental, soit pour certains professeurs ou dans quelques universités seulement ; la Rhénanie-Palatinat, Hambourg et la Rhénanie-Westphalie sont sur la voie de la généralisation ; à Berlin et à Brême, en Brandebourg, en Basse-Saxe, en Saxe et dans le Schleswig-Holstein la réforme de la formation des enseignants est achevée.

LA RÉFORME : ARCHITECTURE GÉNÉRALE ET CONTENUS DE LA FORMATION

Le modèle consécutif⁴ continue de charpenter les nouveaux cursus Bachelor⁵-Master, qui restent par ailleurs adossés aux différents niveaux d'enseignement, souvent encore aux différents types d'établissements. Mais au-delà de ces continuités, la formation des enseignants allemands a commencé d'intégrer les incontournables de Bologne et leur finalité : Bachelor et Master, modularisation des cursus, crédits ECTS, relative autonomie des universités mais nécessaire accréditation, polyvalence et flexibilité internationale, etc.

³ Surtout depuis 2004-2005, et dès 1996 en Rhénanie-Westphalie.

⁴ Dont seules les deux premières phases sont présentées dans cette contribution, la troisième étant consacrée à la formation continue.

⁵ Équivalent de Licence.

La phase universitaire

De très nombreux textes de cadrage de la KMK jalonnent l'introduction de la réforme. Impossible, dans les limites de cette contribution, de les mentionner tous.

- Entre 1999 et 2002, la KMK a recensé et réduit à 6⁶ les types de professorats et donc de cursus y conduisant :

- professorat des écoles ou du niveau primaire (Lehrämter der Grundschule bzw. Primarstufe)

- professorat du primaire et de tous ou certains établissements du 1er cycle du secondaire (Übergreifende Lehrämter der Primarstufe und aller oder einzelner Schularten der Sekundarstufe I)

- professorat de tous ou certains établissements du 1er cycle du secondaire (Lehrämter für alle oder einzelne Schularten der Sekundarstufe I)

- professorat du 2nd cycle du secondaire (matières générales) ou de lycée (Lehrämter der Sekundarstufe II (allgemeinbildende Fächer) oder für das Gymnasium)

- professorat du 2nd cycle du secondaire (matières professionnelles) ou de lycée (Lehrämter der Sekundarstufe II (berufliche Fächer) oder für das Gymnasium)

- professorat de l'enseignement spécialisé (Sonderpädagogische Lehrämter).

- En 2004 ont été publiés des « standards » en matière de sciences de la formation, domaine ainsi défini dans le référentiel de la KMK : « Les sciences de la formation regroupent les disciplines scientifiques ayant pour objet les processus de formation et d'éducation, les systèmes éducatifs ainsi que leur cadre ». Ces standards devaient être intégrés dès l'année 2005-2006 dans les plans de formation des Länder et servir à une évaluation régulière de la formation. Ils sont organisés autour de 11 compétences elles-mêmes regroupées en quatre domaines : enseigner (compétences 1, 2, 3), éduquer (4, 5, 6), évaluer (7, 8), innover (9, 10, 11). Pour chaque compétence, les standards sont listés en deux colonnes : ceux concernant les plages de formation « théoriques » et ceux concernant les plages de formation « pratiques » (puisqu'il y a la phase universitaire en compte déjà).

- En 2005 ont été définies les exigences auxquelles devaient satisfaire tout Bachelor et Master menant à un professorat : cursus intégré dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur équivalent, et comprenant l'étude d'au moins deux disciplines et des sciences de la formation à la fois pendant le Bachelor et le Master ; adossement des contenus aux standards et référentiels nationaux ; pratique professionnelle dès le Bachelor ; aucune prolongation de la durée obligatoire des études ; différenciation des cursus et examens en fonction des différents professorats. Obligation de modularisation, d'évaluation et d'accréditation des cursus. Deux remarques à propos de l'accréditation : dans le respect du cadre national chaque Land peut faire accréditer des exigences structurelles ou de contenus qui lui sont propres. Par ailleurs, un représentant des autorités scolaires du Land participe obligatoirement à la procédure d'accréditation qui doit nécessairement

⁶ Il y en avait alors plus de 40 !

recevoir son accord. Cette représentation du Land n'est rien moins qu'anodine puisque Bachelor et Master sont de la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur alors que le Premier et le Second Examen d'État étaient (ou sont) de celle des Länder.

- En 2008 ont été publiés pour 17 disciplines⁷ et leurs didactiques respectives ainsi que pour le niveau primaire et l'enseignement spécialisé, des profils professionnels (« Fachprofile ») exposant les contenus exigés au niveau national. Ce document constitue la référence pour l'élaboration d'un cursus, son accréditation et son évaluation. Chacune des 19 parties se compose d'un profil de compétences propre à la discipline ou au niveau, puis d'un référentiel de contenus disciplinaires et didactiques. Dans les parties consacrées aux disciplines, ces contenus sont organisés en fonction du niveau d'enseignement : premier ou second cycle du secondaire. Les futurs professeurs du second cycle secondaire doivent s'approprier les contenus des deux cycles. Pour le niveau primaire contenus disciplinaires puis didactiques sont listés par matière scolaire.

- Début 2010, la KMK a publié une nouvelle version d'un texte de 2003 définissant au niveau fédéral les exigences structurelles auxquelles tout cursus Bachelor – Master doit satisfaire pour obtenir l'accréditation. Le texte est intéressant car il tient compte d'un certain nombre de critiques et de plus de dix ans d'expérience.

Les deux diplômes permettant d'accéder à la seconde phase de la formation des professeurs doivent désormais s'intituler Bachelor of Education (B. Ed) et Master of Education (M. Ed).

Tout cursus menant au Bachelor doit durer entre 6 et 8 semestres⁸ et représenter 180 ECTS au moins, celui menant au Master doit durer entre 4 et 2 semestres et permettre d'acquérir au total (Bachelor + Master) 300 ECTS (sur une durée maximale de 10 semestres).

Chaque module doit permettre d'acquérir ou moins 5 ECTS et n'être validé que par un examen. Le mémoire de Bachelor doit rapporter entre 6 et 12 ECTS, celui de Bachelor entre 15 et 30. L'accès ou non au cursus Master dépend des notes obtenues au Bachelor.

*La phase de professionnalisation ou « Vorbereitungsdiens »
(mot à mot : service préparatoire)*

A l'issue de la phase universitaire de leur formation, les étudiants-professeurs ayant obtenu le Master dans son intégralité (ou le Premier Examen d'État, « Erste Staatsprüfung », qui existe encore dans certains Länder⁹) peuvent accéder à la seconde : le « Vorbereitungsdiens ».

⁷ Langues anciennes, Arts plastiques, Biologie, Chimie, Allemand, Géographie, Histoire, Informatique, Mathématique, Musique, Langues vivantes, Philosophie, Physique, Religion protestante, Religion catholique, Sciences sociales, politiques, économiques, Sport.

⁸ Précisons que la préparation du Bachelor, y compris donc du Bachelor of Education, commence dès la première année des études supérieures.

⁹ Son organisation relève de la responsabilité du Service des Examens de chaque Land, placé sous l'autorité du Ministère de la Culture du Land, mais doit respecter le cadre fédéral fixé par la KMK et donc comprendre :

- un mémoire théorique (« wissenschaftliche Hausarbeit ») dans l'une des deux matières qui seront enseignées ou en sciences de l'éducation ;
- un examen théorique écrit et oral dans les disciplines qui seront enseignées (et portant éventuel-

Les standards de 2004 prévoient des composantes théoriques et pratiques dans les deux phases de la formation, mais selon un dosage différent. La phase universitaire comporte donc déjà des stages sur le terrain professionnel. Ils peuvent représenter jusqu'à 60 ECTS sur les 300 que comporte le Master et ont une incidence sur la durée de la seconde phase. Certaines universités ont même introduit un semestre complet de stage pendant la phase universitaire – et en conséquence réduit la phase de professionnalisation à 12 ou 18 mois.

Cette seconde phase doit durer entre 12 et 24 mois. Les candidatures sont posées au niveau du Land, l'attribution des postes de stagiaires se fait notamment mais pas uniquement en fonction des résultats au Master. Certains niveaux d'enseignement peuvent être déficitaires dans certaines matières et excédentaires dans d'autres : cela aussi joue un rôle. Certains candidats doivent donc attendre avant d'être affectés sur un poste de stagiaire.

Les différences d'un Land à l'autre et en fonction du type de professorat mises à part, cette seconde phase comprend :

- des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité dans des écoles ou établissements secondaires d'application ;
- la participation à des séminaires de pédagogie et de didactique des disciplines au cours desquels l'expérience acquise par la pratique est analysée et approfondie.

ACCUEIL DE LA RÉFORME ET CRITIQUES

Le grand patronat allemand a favorablement accueilli la mise en oeuvre du processus de Bologne qui amenait enfin les changements souhaités depuis longtemps : réduction de la durée des études supérieures, cursus plus proches d'une pratique professionnelle, diplôme professionnalisant. « Bachelor Welcome » s'intitule une campagne publicitaire de plusieurs grandes entreprises allemandes lancée en 2008.

Chez les étudiants, la réforme a suscité plusieurs vagues de protestation, la dernière en novembre 2009. Cette réforme va en effet totalement à l'encontre de ce qui caractérise traditionnellement en Allemagne la vie étudiante : une grande liberté. De nombreux étudiants se sont donc insurgés contre la réglementation de la durée des études, la lourdeur des programmes, la multiplication des examens, un nouveau système universitaire uniforme qui leur semblait régi par le seul principe de rentabilité. Ils ont également protesté contre le fait que cette réforme, pourtant destinée à favoriser la mobilité au sein de l'espace européen, freinait de fait la leur.

Leurs critiques ont largement été relayées par des acteurs du monde universitaire, syndical et politique, en particulier sur les questions suivantes : mise en oeuvre bureaucratique de la réforme, programmes surchargés et pléthore d'examens avec pour corollaire une atomisation des enseignements, manque de moyens financiers et de bourses, manque considéré comme la cause principale de l'aug-

lement aussi sur leur didactique) ;

- un examen en sciences de l'éducation ;
- éventuellement un examen pratique dans les disciplines artistiques ou techniques et en sport.

mentation dans certaines filières d'abandons prématurés d'études, alors que l'un des objectifs de la réforme était de les réduire.

En dépit de quelques évacuations par la force, le dialogue avec les autorités n'a jamais été rompu. En juillet 2009, à l'issue d'une rencontre avec des représentants étudiants, grévistes et non grévistes, et des responsables du monde universitaire, la ministre fédérale de l'éducation Annette Schavan a reconnu que, si personne ne voulait revenir à l'université d'avant la réforme, des « corrections » étaient nécessaires :

- nécessité d'une rénovation curriculaire,
- davantage de flexibilité dans la durée des études menant au Bachelor (allongement possible jusqu'à 8 semestres),
- libre choix laissé aux étudiants titulaires d'un Bachelor de poursuivre en Master¹⁰ (la ministre s'est déclarée défavorable aux quotas),
- amélioration du conseil et de l'encadrement des étudiants,
- annonce d'une étude pour déterminer la valeur effective du Bachelor en tant que qualification professionnelle.

Ces critiques s'adressent à la réforme dans son ensemble. Celles concernant la formation des enseignants, un sujet moins mobilisateur en Allemagne que la réforme du système scolaire ou la scolarisation avant 6 ans, se trouvent rassemblées dans l'étude mentionnée en début de contribution. Cette étude a fait suite à une réunion, en octobre 2009, d'experts issus du monde scientifique, pédagogique et politique ; elle donne un remarquable aperçu critique de la situation actuelle.

L'étude ne remet pas en cause la nécessité d'une réglementation, d'une lisibilité de la formation des professeurs. Elle approuve l'obligation faite aux enseignants et à ceux qui les forment d'apprendre à rendre des comptes, même si cela ne fait pas partie de leur culture. Mais elle signale une première série de manques dans la mise en oeuvre de la réforme :

- Certains existaient déjà avant la réforme : le manque de cohérence entre les deux phases de la formation et le statut à part des professeurs du second cycle du secondaire, que la réforme a maintenu dans certains Länder¹¹.
- D'autres ont été amplifiés par la réforme : l'hétérogénéité d'un Land à l'autre, par exemple.
- Certains enfin sont apparus avec la réforme : l'architecture modulaire a souvent accru la complexité des nouveaux cursus sans en améliorer la lisibilité ; l'hyperréglementation n'est pas une garantie de qualité, la mise en pratique des standards n'est quasiment pas contrôlée ; la question du rôle de l'état face à l'autonomie croissante des universités n'est pas résolue.

Une seconde série de critiques vise les textes de cadrage de la KMK, considérés comme très abstraits et muets sur des questions aussi importantes que l'évaluation des professeurs-stagiaires à l'issue de la phase de professionnalisation. À propos du texte de 2008 définissant les profils professionnels, nous avons parlé de

¹⁰ C'est également ce que demandait le GEW, le plus grand syndicat enseignant.

¹¹ Master plus long en Thuringe et en Basse-Saxe, par exemple, différences dès le Bachelor à Brême, etc.

« référentiels de contenus », mais, comme le souligne l'étude, rien n'indique s'il s'agit de référentiels ou si la totalité des contenus listés est à maîtriser. Ce même texte ne prend pas en compte les différents types d'établissements scolaires¹², ne fait pas de différence entre discipline universitaire et discipline scolaire, or ce qui est étudié n'est pas identique à ce qui va être enseigné ; aucune place n'est faite à l'interdisciplinarité. Ces trois derniers déficits ressortissent à une même insuffisance : le texte de 2008 a pour point de départ les disciplines universitaires et non les différents types d'établissements scolaires, c'est-à-dire la réalité du terrain professionnel.

EN GUISE DE CONCLUSION

... un exemple concret : celui de la Rhénanie-Westphalie, dont la loi sur la réforme de la formation des enseignants, votée par le Parlement du Land et entrée en vigueur en mai 2009¹³, est considérée comme un modèle. Tout en intégrant ce que le Processus de Bologne relayé par le cadrage de la KMK impose, cette loi amène à espérer des changements tenant compte des déficits constatés et ayant pour objectif de réelles améliorations dans la formation des enseignants.

Le premier motif d'optimisme est que les cinq cursus menant au professorat¹⁴ doivent avoir la même durée : Bachelor en 6 semestres, Master en 4 semestres, et représenter 300 ECTS. Cette harmonisation apparaît comme une première en Allemagne. S'y lit en filigrane la reconnaissance d'une nécessaire formation de qualité pour tous les enseignants, quel que soit le niveau d'enseignement auquel ils se destinent : enseigner à l'école élémentaire ne nécessite pas moins de savoirs mais d'autres savoirs qu'enseigner au lycée.

Second motif d'optimisme : la place accrue de la pratique. Tout étudiant se destinant au professorat doit avoir fait un stage diagnostique (« Eignungspraktikum¹⁵ ») de 20 jours au moins permettant de déterminer si la profession qu'il souhaite exercer correspond bien à ses aptitudes ; ce premier stage va de pair avec un entretien-conseil (« Eignungsberatung »)¹⁶. Le stage diagnostique ne doit pas nécessairement être fait avant le début des études mais doit être terminé avant le deuxième stage obligatoire : le stage d'orientation (« Orientierungspraktikum »), à effectuer au cours de la première année du Bachelor. Enfin le deuxième ou le troisième semestre de Master est un semestre pratique (« Praxissemester ») de 5 mois au moins.

Si la Déclaration de Bologne a d'abord été ressentie dans le monde universitaire allemand comme quelque chose de formel, d'imposé de l'extérieur, de passablement confus et sans rapport organique avec les problèmes qui se posaient, il semble que la réforme de la formation des enseignants qu'elle a engendrée per-

¹² Cette critique vaut pour les différents établissements du 1er cycle du secondaire : « Hauptschule », « Realschule », « Gymnasium », qui accueillent des publics radicalement différents.

¹³ Les universités du Land ont jusqu'au semestre d'hiver 2011-2012 pour y conformer leurs cursus.

¹⁴ 1) École élémentaire. 2) Premier cycle secondaire. 3) Second cycle secondaire. 4) Lycée professionnel. 5) Enseignement spécialisé.

¹⁵ « Die Eignung » signifie : l'aptitude à/pour.

¹⁶ Le texte de loi souligne la polyvalence du Bachelor : il comporte certes des éléments déjà spécifiques au professorat, mais les compétences acquises doivent être transférables à d'autres champs professionnels que celui de l'école.

mette d'espérer, dans certains Länder plus vite que dans d'autres, une rénovation efficace de la professionnalisation enseignante.

Françoise DELPY
IUFM Nord-Pas de Calais
Université d'Artois
EA 170 CALIPSO

Abstract : The reform of teacher training in Germany actually started at the beginning of the Seventies, when the top teaching faculties, created shortly after the Second World War, were slowly being integrated into the universities. The Declarations of the Sorbonne (1998) and of Bologne (1999) then quickly implemented the changes, comparable to those that the current French teacher training system is experiencing today. The inclusion of this article is to give an insight into the reform in Germany, the general form and content of the new syllabuses, the first annotations and alterations

Keywords : German teacher training — German academic system — the Bologne process — the Bachelors-Masters system.

Sitographie¹⁷

HRK *Statistische Daten zur Einführung von Bachelor- und Masterstudiengängen. Wintersemester 2009-2010.*

http://www.hrk.de/bologna/de/download/dateien/HRK_StatistikBA_MA_WiSe2009_2010_finale.pdf

KMK (Beschluss vom 16.12.2004) *Standards für die Lehrerbildung : Bildungswissenschaften.*

http://www.kmk.org/fileadmin/veroeffentlichungen_beschluesse/2004/2004_12_16-Standards-Lehrerbildung.pdf

KMK (Beschluss vom 02.06.2005) *Eckpunkte für die gegenseitige Anerkennung von Bachelor- und Masterabschlüssen in Studiengängen, mit denen die Bildungsvoraussetzungen für ein Lehramt vermittelt werden.*

"http://www.kmk.org/fileadmin/veroeffentlichungen_beschluesse/2005/2005_06_02-Bachelor-Master-Lehramt.pdf"

KMK (Beschluss vom 16.10.2008 i.d.F. vom 08.12.2008) *Ländergemeinsame inhaltliche Anforderungen für die Fachwissenschaften und Fachdidaktiken in der Lehrerbildung.*

"http://www.kmk.org/fileadmin/veroeffentlichungen_beschluesse/2008/2008_10_16-Fachprofile.pdf"

KMK (Beschluss vom 10.10.2003 i.d.F. vom 04.02.2010) *Ländergemeinsame Strukturvorgaben für die Akkreditierung von Bachelor- und Masterstudiengängen.*

http://www.akkreditierungsrat.de/fileadmin/Seiteninhalte/Dokumente/kmk/KMK_LaendergemeinsameStrukturvorgaben.pdf

Ministerium für Schule und Weiterbildung des Landes Nordrhein-Westfalen Reform der Lehrerausbildung

¹⁷ Sites consultés en mars et avril 2010.

http://www.schulministerium.nrw.de/ZBL/Reform/Wege_der_Reform/index.html

Oelkers J. (2009) «I wanted to be a good teacher...» *Zur Ausbildung von Lehrkräften in Deutschland. Studie* [en ligne]. Berlin : Friedrich-Ebert-Stiftung.

<http://library.fes.de/pdf-files/studienfoerderung/06832.pdf>